

# Projet de refonte de la formation initiale ASCT

**Les arguments de l'UNSA-Ferroviaire font reculer la Direction !**



**Paris, le 26 octobre 2017**

Il y a quelques temps, la Direction Déléguée des Trains et de l'Escale (DDTE) nous présentait son projet de refonte de la formation initiale. Les Activités souhaitaient mettre en place une formation comprenant un socle commun, et des modules qui auraient varié en fonction de l'activité et du premier emploi du stagiaire.

Ainsi, la partie sécurité (relative à la VO 00250) n'aurait plus été dispensée dans le socle commun. Par exemple, un stagiaire dont le premier emploi aurait été sur TRANSILIEN ou en EAS (Équipement Agent Seul) sur les TER, n'aurait pas été formé à la partie sécurité.

**L'UNSA-Ferroviaire qui prône le maintien du métier unique d'ASCT,  
s'est de suite opposée à ce projet.**

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il était inacceptable d'avoir deux catégories d'ASCT, à savoir un ASCT « 4S » et un ASCT « 3S », les missions du métier de Chef de Bord sont et doivent rester les « 4S » (Sécurité, Sûreté, Service et Sauvegarde des recettes). Cela aurait été contreproductif aussi bien pour les voyageurs que pour les agents.

**Face à nos arguments et devant l'unanimité des OS, la Direction revient en arrière !**

En effet, le comité de pilotage du projet composé des représentants des Activités et de la DDTE, a approuvé la réintégration dans le « socle commun » de la formation, le volet sécurité dans son intégralité.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la formation initiale doit permettre au stagiaire de se sentir à l'aise dans l'intégralité de l'exercice de son futur métier de Chef de Bord. Il est essentiel que la refonte de la formation aille dans ce sens.

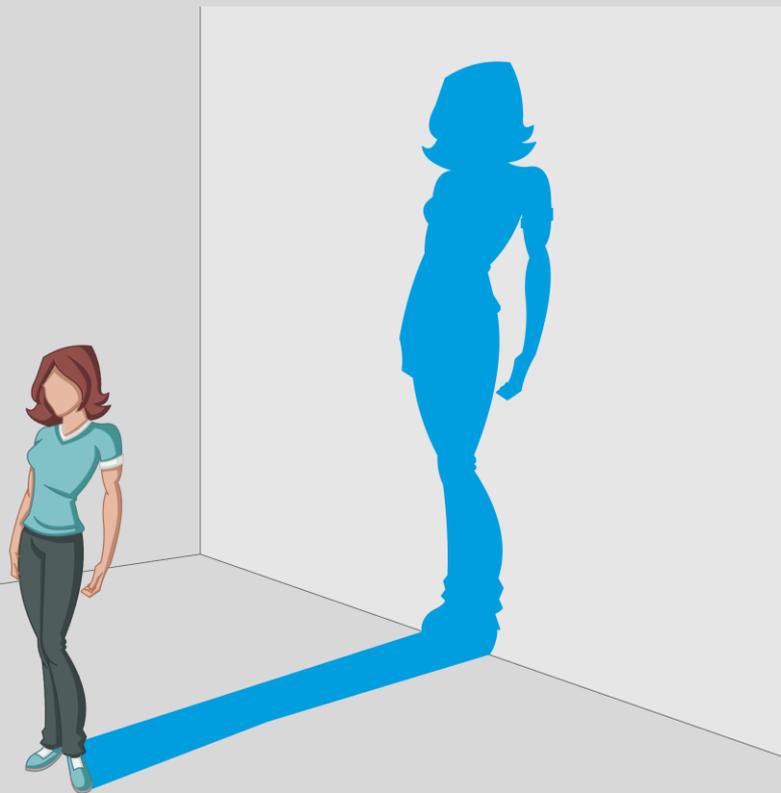


UNSA-Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS  
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65  
E-mail : [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)



# Agents ASCT

Donnez plus d'écho à votre voix !



...à L'UNSA  
on s'occupe  
de moi...

